



ATTESTATION D'ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE

GROUPAMAPRO -
2, AV DE CHATEAUDUN
41013 BLOIS
Tél : 0969 365 500 (coût d'un appel local)

GASSE ANAIS
1 B RUE DE MANTES
78410 BOUAFLE

Vos références

N° client / identifiant internet: 51680406
N° souscripteur : 42303093R
N° contrat : 0001

Groupama Assurances certifie par la présente que l'assuré précité est garanti par la police d'assurance Responsabilité Civile Professionnelle du contrat ACCOMPLIR.

Il exerce la profession de MONITEUR DE SPORTS (RISQUES ORDINAIRES).

Les garanties accordées par le contrat sont les suivantes :

GARANTIES		MONTANTS DE GARANTIE (1)	FRANCHISE OU SEUIL D'INTERVENTION (2)
Responsabilité civile Exploitation	- Dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs dont :	16.000.000 € tous dommages confondus par année d'assurance	Dommages corporels : Sans Dommages matériels et immatériels : 10% de l'indemnité d'assurance avec un minimum de 323 € et un maximum de 1613 € Sans franchise
	* Dommages matériels et immatériels consécutifs à dommages matériels * Dommages causés aux installations enterrées par les engins et matériels de chantiers automoteurs * Vol du fait des préposés - Faute inexcusable de l'employeur	1.500.000 € par sinistre 46.000 € par sinistre 15.000 € par sinistre 3.000.000 € par année d'assurance	
	- Dommages matériels et immatériels consécutifs aux "biens confiés"	76.500 € par sinistre	10% de l'indemnité d'assurance avec un minimum de 323 € et un maximum de 645 €
Responsabilité civile Atteintes à l'Environnement	- Tous dommages confondus dont :	765.000 € par année d'assurance	Dommages corporels : Sans Autres dommages : 1291 €
	* Dommages matériels et immatériels consécutifs à dommages matériels	300.000 € par sinistre	
	* Frais de remboursement des mesures conservatoires	10% du montant des dommages et à concurrence de 76.500 € par sinistre	
Responsabilité civile Etudes, Conseils, Professions libérales	- Dommages corporels, matériels et immatériels	460.000 € par année d'assurance et 230.000 € par sinistre	* Dommages corporels : Sans * Autres dommages : 10% de l'indemnité d'assurance avec un minimum de 1291 € et un maximum de 2420 €
	dont : * Pertes ou destruction de pièces ou documents confiés	46.000 € par année d'assurance	

(1) Montants non indexés

(2) Montants indexés suivant l'évolution de l'indice F.F.B (1033,400 au 2ème trimestre 2021) sauf particularité (1)

PVL4000004CTSM423030930001

PATPR01 17.08.2022 42303093R 17/08/2022





Souscripteur n° : 42303093R

ETENDUE TERRITORIALE DE LA GARANTIE

La garantie s'exerce dans les Pays de l'Union Européenne ainsi que les Pays membres de l'Association Européenne de Libre Echange (A.E.L.E).

Pour la garantie Responsabilité civile Atteintes à l'Environnement, la garantie s'exerce en France Métropolitaine, dans les Départements et Territoires d'Outre-Mer ainsi que dans la Principauté de Monaco.

Le souscripteur du contrat est avisé que les garanties du présent contrat ne peuvent, en aucun cas, se substituer aux garanties qu'il serait dans l'obligation de souscrire localement dans un pays en application de la législation qui lui est propre en matière d'assurance.

PERIODE DE VALIDITE : du 18/08/2022 au 31/07/2023

sous réserve des dispositions de l'article L113-3 du Code des Assurances régissant le paiement de la cotisation.

La présente attestation a été délivrée sur la demande de l'assuré pour servir et valoir ce que de droit.

Elle ne peut engager Groupama Assurances en dehors des termes limites précisées par les clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

OLIVET, le 17 août 2022

Pour la Caisse Locale, par délégation :
le Directeur Général de la Caisse Régionale,

